



Communauté du Christ

LA MISSION DU CHRIST, NOTRE MISSION

Novembre 2017

Mise à jour financière : Questions et Réponses

1. Quel est le budget préliminaire non audité comparé aux recettes et dépenses pour le budget de la Mission Mondiale de l'année fiscale 2017 ?

A travers les pratiques de la bonne intendance par les administrateurs du budget de l'Eglise Mondiale, les dépenses de l'année fiscale 2017 ont été gérées à un niveau légèrement au-dessous de la recette disponible. La recette totale a un peu excédé les \$17 millions. Les dépenses ont aussi un peu excédé les \$16.4 millions. Cela a entraîné un surplus d'environ 600 000 \$.

2. Quelle est l'année fiscale de l'Eglise Mondiale ?

Actuellement l'année fiscale de l'Eglise Mondiale commence le 1er juillet et se termine le 30 juin. Par exemple :

- L'année fiscale 2017 a commencé le 1er juin 2016 et s'est terminée le 30 juin 2017.
- L'année fiscale 2018 a commencé le 1 juillet 2017 et se terminera le 30 juin 2018.
- L'année fiscale 2019 commencera le 1er juillet 2018 et se terminera le 30 juin 2019.

3. Comment le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale participe-t-il à la révision et à l'acceptation du rapport d'audit indépendant ?

À la suite de l'approbation de la résolution 1306 de la Conférence Mondiale lors de la Conférence Mondiale de 2016, le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale examine et accepte le rapport d'audit annuel au nom de la Conférence Mondiale. À partir de l'audit de l'année fiscale 2017, la Présidence de l'Evêché et la Première Présidence ont affiné le processus en fonction des commentaires du Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale. Une équipe d'audit a été créée avec cinq membres parmi les élus du Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale et du Corps Conjoint de la Communauté du Christ. L'équipe chargée de la Révision de l'Audit devra :

1. Se réunir par téléconférence avec l'auditeur indépendant et les membres de l'équipe fiscale clés pour identifier les domaines de préoccupation sur lesquels les auditeurs doivent se concentrer. Les membres de l'équipe auront l'occasion de contacter l'auditeur en privé après cette téléconférence pour identifier toute préoccupation confidentielle.

2. Recevoir et examiner l'audit ainsi que les outils de communication requis de l'auditeur indépendant avant de la soumettre au Conseil des Finances de l'Église Mondiale pour approbation en juin.
3. Se réunir par téléconférence avec l'auditeur indépendant et les membres clés de l'équipe fiscale pour examiner le matériel et poser des questions après avoir examiné l'audit. Encore une fois, les membres de l'équipe auront l'occasion de contacter l'auditeur en privé après cette téléconférence pour identifier toute préoccupation confidentielle.
4. Rendre compte des outils de communication requis de l'auditeur auprès du Conseil des Finances de l'Église Mondiale de juin.

4. Quel est l'état d'exécution des dettes mentionnées dans la mise à jour financière de juin 2017 au point 4 de « Aller en Avant » ?

La FAQ sur la mise à jour financière du mois de juin 2017 indiquait qu'au 31 mai 2017, l'église avait prélevé 8 millions de dollars sur la ligne de crédit externe disponible de 17 millions de dollars utilisée pour gérer les flux de trésorerie. Il a également été signalé que le plan était de continuer à rembourser cet équilibre. Au 30 juin 2017, le solde était de 2,5 millions de dollars. Comme la gestion des flux de trésorerie a été examinée à la fin du mois de septembre au cours du processus de clôture de l'année fiscale 2017, la Présidence de l'Évêché a estimé qu'il était prudent et faisable de rembourser la ligne de crédit en octobre. Cette ligne de crédit de 17 millions de dollars demeure disponible, mais ne sera utilisée qu'au besoin pour gérer les flux de trésorerie.

5. Ou puis-je trouver le Budget Approuvé de la Mission Mondiale de l'année fiscale 2018 ? www.CofChrist.org/financial-updates

6. Quelle est la projection actuelle de la recette du Budget de la Mission Mondiale pour l'année fiscale 2018 ?

La Présidence de l'Évêché continue d'observer les Dîmes de la Mission Mondiale, qui sont la plus grande source de revenus pour le budget. À la fin du premier trimestre de l'année fiscale, les Dîmes de la Mission Mondiale sont légèrement en retard sur le budget. Toutefois, la Présidence de l'Évêché espère que le Don du Mardi sera plein de succès (28 novembre) et atteindre 3,5 millions de dollars en Dîmes de la Mission Mondiale pour le mois de novembre et décembre. Les legs non désignés pour l'année fiscale 2017, qui sont utilisés comme recettes pour l'année fiscale 2018, ont été inférieurs de 393 000 \$ au budget. La Présidence de l'Évêché a déjà éliminé une ligne de dépenses de 575 000 \$ du budget de l'année fiscale 2018 pour tenir compte de la perte de recettes provenant de legs non désignés. D'autres recettes et recettes nettes devraient respecter le budget.

7. Qu'en est-il du projet Harmony ?

L'église possède 3250 acres dans la vallée Little Blue River du comté de Jackson, Missouri. La première étape du projet Harmony comprend un lotissement de 130 acres réalisé par Homes par Whittaker (www.newtownatharmony.com/). Whittaker est connu à l'échelle nationale pour son utilisation d'un urbanisme nouveau, qui favorise des projets compacts, piétonniers et polyvalents. Les maisons avec porches sont construites sur de larges rues dans les quartiers qui comprennent des magasins, des parcs et des écoles. Cette conception encourage la création de relations dans la communauté. À l'origine, les plans prévoient la création d'une entreprise régionale ou nationale pour développer le reste de la vallée avec des sites résidentiels, commerciaux. Aucune entreprise n'a été trouvée, de sorte que la Présidence de l'Évêché examine des options pour la vente de la propriété plus rapidement. Ce processus se poursuit car différentes méthodes de vente de la propriété dans différents groupements de parcelles sont explorées avec des investisseurs. Une nouvelle évaluation a été complétée le 30 juin 2017. Elle n'a pas encore été vérifiée. La valeur estimative non vérifiée est de 40,4 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 20,5 millions de dollars par rapport à la valeur d'expertise vérifiée de l'année fiscale précédente.

8. Quel est le statut de la construction du projet New Town à Harmony ?

Les 3250 acres connues sous le nom de Projet Harmony n'incluent pas les 130 acres dans la zone Harmony précédemment vendue à la compagnie Whittaker pour développer New Town at Harmony. Le projet New Town se poursuit. L'Église mondiale reçoit des paiements trimestriels de la part de la compagnie Whittaker. Les conduites d'eau et d'égout sont terminées. Les rues et les bordures supportent maintenant 80 lots.

9. Comment la vente de la propriété Harmony vient-elle en aide à la situation financière de l'église ?

La propriété Harmony fait partie du portefeuille d'investissement de l'Église Mondiale. Comme cela a été rapporté précédemment, la plupart des investissements de l'église ont lieu à Harmony, y compris les dotations de l'Église Mondiale. Lorsque la Présidence de l'Évêché vend la propriété pour la valeur estimative, la vente n'augmente pas les biens de l'église, mais elle convertit les biens en titres négociables, qui peuvent fournir un revenu de placement. Lorsque la Présidence de l'Évêché vend des biens pour une valeur supérieure à la valeur d'expertise, l'augmentation des actifs et des dotations nets de l'Église Mondiale augmente. Puisque la majorité des soldes des dotations se trouvent dans les propriétés d'investissement de l'Église Mondiale et qu'aucune

vente importante n'a eu lieu à ce jour, aucun revenu ne sera prévu des dotations pour appuyer le budget de la mission mondiale de 2019.

Lorsque le produit net des biens historiques et des biens autres que d'investissement est utilisé pour soutenir le projet « Pont de l'Espoir », les ventes de propriété d'investissement fournissent des liquidités à l'Église Mondiale qui soutiennent son fonctionnement continu.

10. Qu'est ce qui a causé une potentielle réduction de budget de \$5 millions ?

Plusieurs facteurs ont contribué au budget de réduction potentiel de \$5 référencé par le Président Steve Veazey :

1. Les Dirigeants de l'Église Mondiale ont décidé d'arrêter d'utiliser les legs non désignés imprévisibles de l'année précédente comme revenu pour le budget de la mission mondiale de l'année en cours. Ces legs seront utilisés pour le projet Pont de l'Espoir.
2. Les Dîmes de la Mission Mondiale devraient diminuer au cours des prochaines années sans nouveaux contributeurs.
3. La nécessité de réduire le budget a entraîné la projection d'un effectif réduit au siège international. Cela a donné lieu à une incertitude quant à la façon dont les « autres recettes » et les « recettes nettes » pourraient être planifiés pour le budget de la mission mondiale de l'année fiscale 2019.
4. Tel que rapporté par la Présidence de l'Evêché en juin 2017, l'objectif pour le budget de la mission mondiale pour l'année fiscale 2019 est d'être substantiellement neutre en termes de trésorerie.

11. Est-ce que l'église mondiale peut faire tout son possible pour changer la prévision menant à une réduction potentielle de 5 millions de dollars ?

Oui. La Présidence de l'Evêché continuera de recevoir des promesses de don et de surveiller le niveau actuel des dons aux Dîmes de la Mission Mondiale. La façon dont l'église réagira au cours des prochains mois influencera le niveau final du budget qui sera soumis au Conseil des Finances de l'Église Mondiale pour examen et approbation à la réunion de juin 2018.

Le 2 novembre 2017, la Présidence de l'Evêché a présenté au Conseil des Finances de l'Église Mondiale une ébauche de plan de recette globale pour le budget de la mission mondiale de l'année fiscale 2019. Il a également présenté les hypothèses formulées lors de l'élaboration de ce plan. À ce stade, la réduction devrait être inférieure à 5 millions de dollars. La projection finale utilisée pour les Dîmes de la Mission Mondiale pour l'année fiscale 2019 sera revue et finalement approuvée lors des réunions du Conseil des Finances de l'Église Mondiale de 2018 en février et en juin.

Les Dirigeants de l'Église Mondiale ont également informé le conseil d'administration des réductions qui pourraient être faites pour passer à un budget plus durable au cours de l'année fiscale 2019 et au-delà. Comme promis par le président Veazey, les Dirigeants de l'Église Mondiale réduisent autant que possible les dépenses non liées au personnel afin de réduire au minimum les réductions de personnel. Le Conseil des Finances de l'Église Mondiale a soutenu le projet de budget de base pour l'année fiscale 2019, y compris les réductions d'effectifs.

Dans son discours «il est Temps d'Agir !» Le Président Veazey a partagé ce que l'église pourrait faire pour réduire les réductions financières globales. Bien que le niveau de dotation pour l'année fiscale 2019 ait été fixé, l'église peut encore aider à réduire la réduction des dépenses autres que le personnel pour des articles tels que la formation des disciples et le matériel de culte, le développement du leadership international et les projets spéciaux. Cela peut être fait grâce à des dons récurrents et durables aux Dîmes de Mission Mondiale. L'atteinte de l'objectif de 3,5 millions de dollars pour novembre et décembre aura un impact énorme sur notre capacité à maintenir ces ministères.

12. Quel est le niveau de réduction des effectifs effectué en novembre 2017 ? Quels sont les changements dans les ministères et les services résultant de la perte de ces postes ?

Il y a 13 réductions de postes, ce qui a permis de financer 240 postes dans le projet de budget de l'année fiscale 2019. La variation nette des postes est le nombre total de postes réduits moins tous les nouveaux postes ajoutés. Les 13 réductions de postes nettes et les 240 postes financés dans le projet de budget comprennent un financement à temps plein, à temps partiel et partagé, et des bénévoles recevant un certain soutien du budget. Les 13 postes nets réduits comprennent deux postes du Conseil de Direction de l'Église Mondiale. Un ou plusieurs postes du Conseil de Direction de l'Église Mondiale seront pourvus par des bénévoles après la Conférence Mondiale de 2019. Les économies budgétaires découlant de la réduction des 13 postes nets sont de 575 000 \$.

Des réductions supplémentaires non liées au personnel sont en cours de finalisation. Ils dépendront de l'hypothèse de l'approbation du Conseil des Finances de l'Église Mondiale en juin 2018.

Les dirigeants ont examiné la meilleure façon de fournir des services et des ministères compte tenu des réalités contextuelles dans le monde et la réduction du financement des postes. Plus d'informations sur les changements dans les

ministères et les services dans le budget de l'année fiscale 2019 seront disponibles à mesure que le travail est achevé pour affiner la façon dont nous soutenons la mission en tant qu'Église mondiale. Le budget sera approuvé en juin 2018 par le Conseil des Finances de l'Église Mondiale.

13. Puisque des réductions de personnel ont déjà eu lieu, est-ce que l'augmentation des dons ou les promesses de dons récurrents aux Dîmes de la Mission Mondiale font une différence ?

Oui. Vos contributions individuelles, familiales, de congrégation et de Centres de Mission ainsi que vos promesses de Dîmes de la Mission Mondiale ont fait et continueront de faire la différence lorsque nous finaliserons les hypothèses de recettes pour le budget de la mission mondiale 2019. À mesure que l'estimation des Dîmes de la Mission Mondiale augmente, nous serons en mesure de rajouter des dépenses non liées au personnel, en fournissant de meilleurs ministères et services. Nous vous remercions de votre réponse incroyable au défi du président Veazey, intitulé « Il est temps d'agir ! ». Nous attendons avec impatience de nouvelles promesses dans les prochains jours et les prochains mois. Ensemble, nous pouvons soutenir la mission localement et globalement.

14. Est-ce qu'une autre réduction du personnel est prévue pour l'année fiscale 2020 ?

Le nouveau niveau de recrutement est la meilleure tentative par les Dirigeants de l'Église Mondiale de projeter ce qui est viable pour plusieurs années en fonction de tendances plus longues pour les Dîmes de la Mission Mondiale, les autres recettes et les recettes nettes.

15. Comment les exceptions seront-elles traitées pour les projets de construction qui doivent se poursuivre ?

Toutes exceptions devront être approuvées par l'apôtre de champ, le directeur des Ministères du Champ et la Présidence de l'Évêché. Les juridictions locales devront travailler avec l'apôtre de champ pour évaluer les projets à considérer. Les officiers de centre de mission ont reçu un document pour aider à expliquer le processus.

16. Pouvez-vous nous expliquer la part non-provisionnée des obligations de la retraite estimée à 115 millions USD ?

La responsabilité de la retraite est l'obligation non-provisionnée du régime de retraite à prestations définies et des avantages complémentaires de retraite. Au 31 décembre 2015, les deux régimes ont été clos, de manière à ce qu'aucun nouvel employé ne reçoive d'indemnités. Le rapport actuariel de 2016 a indiqué

que la responsabilité non-provisionnée au 30 juin 2016 était de 94,5 millions USD. A cela viennent s'ajouter les obligations non-provisionnées pour les employés des pays non occidentaux à hauteur de 5,5 millions USD qui n'étaient pas inclus dans le rapport actuariel. De plus, le régime d'avantages complémentaires de retraite a nécessité un emprunt de 15 millions USD puisé dans la Réserve A du Fonds d'Investissement des Affiliés. En tout, au 1^{er} septembre 2017, la Présidence de l'Evêché estime que 115 millions USD sont nécessaires pour financer entièrement les retraites. Dès fin septembre, le produit net de la vente du manuscrit de l'imprimeur a réduit la responsabilité de la retraite non-provisionnée de 115 millions USD. Voir questions 25 à 27.

17. En quoi les 25 millions USD du fonds des retraites mentionnés par Président Veazey en septembre 2017 sont-ils liés à la responsabilité de la retraite non-provisionnée de 115 millions USD ?

Président Veazey a déclaré que : « *En nous basant sur les récentes analyses actuarielles, nous avons besoin de 115 millions de dollars pour financer complètement les obligations définies de la retraite. Nous avons actuellement 25 millions de dollars dans le fonds des retraites.* » Le bilan audité du Régime de retraite à prestations définies au 30 juin 2016 était de 25,8 millions USD. Cela représente la part provisionnée des obligations de retraite. Cela signifie que les 25 millions USD du fonds des retraites permettent de répondre à la part provisionnée des obligations de la retraite de l'Eglise. L'Eglise a besoin de 115 millions USD en plus pour couvrir la part non-provisionnée évaluée des obligations de retraite.

18. Comment fonctionne la retraite pour les employés actuels ?

Au 1^{er} janvier 2016, l'Eglise a changé son régime de retraite à indemnités définies pour passer à un régime de retraite à cotisations définies. Le plan permet à l'Eglise d'appliquer une contribution salariale de l'employé à hauteur de 3% de sa rémunération, et une contribution annuelle discrétionnaire (optionnelle) de l'Eglise de 2%. La contribution discrétionnaire au Plan d'Épargne de la Communauté du Christ est une contribution additionnelle que l'Eglise peut faire, quelle que soit la contribution qu'un employé peut faire au cours de l'année. Tous les employés éligibles reçoivent le même pourcentage de contribution discrétionnaire (ou un minimum de 700 USD) par an. Pour 2016, l'Eglise a contribué un supplément de 2% (ou un minimum de 700 USD) de la base salariale d'un employé à son plan d'épargne. Pour 2017, l'Eglise prévoit une contribution discrétionnaire similaire à 2016. Les charges patronales sont budgétisées et financées annuellement chaque année par les coûts du personnel inscrits au Budget de la Mission Mondiale.

19. Qu'est-ce que le projet « Pont de l'Espoir » ?

Le projet « Pont de l'Espoir » est une démarche pour renforcer la santé financière de l'Eglise mondiale à l'avenir en finançant les obligations de la retraite et en reconstituant les fonds de dotation du Temple, de l'Eglise Mondiale et du Canada. Les fonds en faveur de ce projet seront désignés *Dîmes du Pont de l'Espoir*. Ces dîmes seront utilisées pour financer en premier lieu les obligations de la retraite, puis renforcer les fonds de dotation. Au fur et à mesure que la Présidence de l'Evêché pourra générer des produits nets de la vente de biens historiques et de propriétés non liées aux investissements qui ne sont pas essentiels à la mission de l'Eglise, plus de Dîmes du Pont de l'Espoir pourront être injectés dans les fonds de dotation. Les contributions destinées à des objectifs spécifiques du projet Pont de l'Espoir seront honorées.

20. Comment les fonds sont-ils recueillis pour le projet Pont de l'Espoir ?

Les fonds sont recueillis de trois manières différentes :

- La vente de biens historiques et autres propriétés non liées aux investissements qui ne soutiennent pas directement la mission de l'Eglise. Les biens seront vendus que sous condition d'un prix de vente satisfaisant. La Présidence de l'Evêché est convaincu qu'un prix de vente satisfaisant a été négocié pour la vente du manuscrit de l'imprimeur.
- Demander aux congrégations, centres de mission et autres groupes comptant des fonds d'investissements de faire des promesses ponctuelles ou pluriannuelles en faveur des Dîmes du Pont de l'Espoir.
- Demander aux individus ou aux familles de donner ou d'engager de leur surplus en faveur des Dîmes du Pont de l'Espoir.

21. Qu'est-ce que le manuscrit de l'imprimeur ?

Le manuscrit de l'imprimeur du Livre de Mormon est une copie du manuscrit dicté original. Oliver Cowdery fut le scribe principal. Cette copie a été donnée à l'imprimeur, E.B. Grandin à Palmyra, Etat de New York. C'est devenu le guide de référence pour placer les caractères typographiques de la première édition du Livre de Mormon (1830).

Moins de 30% du manuscrit dicté a survécu. Le manuscrit de l'imprimeur est virtuellement complet ; il ne lui manque que 3 lignes de texte. La Communauté du Christ a acheté le manuel de l'imprimeur en 1903. Il faisait partie d'une collection comptant plusieurs objets, y compris le document "Caractères" du Livre de Mormon. L'acte de vente pour la collection entière était de 2500 dollars.

22. En vendant ce manuscrit, est-ce que l'Eglise change ses croyances sur le Livre de Mormon ?

Non. Le livre de Mormon reste l'un des trois livres d'Écritures de l'Église. Le Livre de Mormon constitue une partie importante de l'héritage et de l'histoire sacrée en cours de notre Église. Nous affirmons que ces écrits sacrés ne remplacent pas ni ne rajoutent au témoignage de la Bible; elles en confirment le message que Jésus est le Christ (*Les Écritures dans la Communauté du Christ*). Nous continuons à partager le Livre de Mormon en versions imprimées et digitales comme l'eBook publié en novembre dernier. Vous pouvez acquérir cette version du Livre de Mormon, avec un index entier en hyperlien, sur [Amazon](#).

Les dirigeants de l'Église sont conscients que la vente de ce document attristera certains membres. Nous ressentons cette tristesse également. Cependant, l'usage du Livre de Mormon dans l'Église en tant que livre d'écritures et notre appréciation pour notre histoire ne dépendent pas de notre possession du manuscrit de l'imprimeur. Vendre ce document n'affecte en rien les droits de la Communauté du Christ à publier et à protéger les droits d'auteur de ses éditions du Livre de Mormon. Lorsque nous avons dû prendre une décision, nous avons préféré choisir le bien-être des personnes et préserver la mission actuelle et future de l'Église plutôt que détenir ce document.

23. Est-ce que 35 millions de dollars est un bon prix pour le manuscrit ?

Ces derniers mois, la Présidence de l'Évêché a négocié avec plusieurs acheteurs potentiels. La Présidence de l'Évêché, ainsi que ses consultants, ont systématiquement évalué sa valeur sur le marché d'antiquité. La Présidence de l'Évêché a procédé à la vente parce qu'elle était convaincue que le prix représentait une valeur appropriée. La somme de 35 millions de dollars est la plus grande jamais payée pour un manuscrit. A titre de comparaison, Bill Gates a acheté le *Codex Leicester* de Leonardo da Vinci en 1994 pour un peu moins de 31 millions de dollars.

24. Pourquoi l'Église le vend-elle aujourd'hui ?

Comme indiqué dans le rapport de la Présidence de l'Évêché à la Conférence Mondiale de 2016 et les mises à jour financières de mars et juin 2017, la vente de biens historiques et de propriétés non liées aux investissements qui ne sont pas essentiels pour la mission de l'Église est un moyen de nous refaire une santé financière. Notamment, les produits nets de ces ventes aideront à financer les obligations de la retraite.

Nous continuons à être profondément reconnaissants pour notre héritage tout en regardant vers l'avenir tandis que nous cherchons de nouvelles manières de rendre la mission possible partout dans le monde.

25. Quels autres biens historiques pourraient être mis en vente ?

La Présidence de l'Evêché continue d'explorer la vente potentielle de plusieurs biens historiques et de propriétés non-liées aux investissements qui ne sont pas essentiels à la mission de l'Eglise. Les détails spécifiques liés à la vente d'autres biens historiques ne peuvent être divulgués pour l'instant. Ces détails doivent rester confidentiels pour ne pas affecter les négociations potentielles en cours. Des informations seront communiquées avec l'Eglise au moment opportun sans impacter le processus. Les biens seront vendus à condition qu'un prix satisfaisant soit négocié.

26. Comment le produit net de la vente sera-t-il utilisé ?

- Avantages complémentaires de retraite
 - 15 millions USD pour rembourser l'emprunt dans la réserve A du Fonds d'Investissements des Affiliés pour le régime des avantages complémentaires de retraite
 - 1 million USD pour soutenir le versement des avantages complémentaires de retraite 2018/2019
- Régime à indemnités définies
 - 15, 5 millions ajoutés au Fonds d'Indemnités Définies
- 3,5 millions pour le soutien d'experts en matière d'antiquités de la Restauration

27. A combien s'élèvent les promesses en faveur des Dîmes du Pont de l'Espoir ?

Total des promesses au 30 septembre 2017 :

- 38,3 millions USD aux Dîmes du Pont de l'Espoir—Utiliser là où on en a le plus besoin
- 3,3 millions CAD pour le Fonds de dotation de la mission au Canada
- 1,9 millions USD pour le Fonds de dotation des communications mondiales au Canada
- 0,3 millions USD pour le Fonds de dotation du Temple
- 11,9 millions USD pour le Fonds de dotation de la mission mondiale

28. De combien la vente du manuscrit de l'imprimeur et les promesses faites au Pont de l'Espoir permettent de réduire les 115 millions non provisionnés de obligations de la retraite ?

Le produit net de 31,5 millions USD de la vente du manuscrit de l'imprimeur fait tomber la part non provisionnée des obligations de la retraite à 83,5 millions USD.

Si les promesses faites à hauteur de 38,3 millions USD en faveur des Dîmes du Pont de l'Espoir—Utiliser là où on en a plus besoin sont honorées à 100%, cela réduira la part non provisionnée des obligations de la retraite à 45,2 millions USD.

29. Si l'Eglise finance entièrement les obligations de la retraite, est-ce que cela résoudra cette crise financière pour de bon ?

Les obligations de la retraite consistent à calculer combien il est nécessaire d'investir maintenant pour honorer entièrement les prestations de retraite d'environ 1000 personnes. La Présidence de l'Evêché utilise les meilleures normes de l'industrie pour déterminer ce montant. Si l'Eglise est capable de financer entièrement les obligations de la retraite maintenant, il est possible qu'à un moment donné, on ait besoin d'un financement supplémentaire en raison des taux d'intérêts, de l'espérance de vie et d'autres variables qui ne peuvent qu'être estimées.

30. Quel est l'objectif des Dîmes du Pont de l'Espoir ?

25 millions de dollars canadiens (CAD) et 150 millions de dollars américains (USD)

Les dîmes du Pont de l'Espoir seront ajoutées au produit net de la vente de biens pour financer les obligations de la retraite en premier lieu. Une fois que ces besoins seront couverts, le solde des dîmes du Pont de l'Espoir et toutes les futures dîmes du Pont de l'Espoir seront utilisées pour développer les fonds de dotation afin de soutenir la mission à l'avenir.

31. Dois-je donner aux Dîmes de la mission mondiale ou aux Dîmes du Pont de l'Espoir ?

Les contributions faites aux dîmes de la mission locale et mondiale sont au cœur du soutien généreux de l'Eglise et doivent être la priorité. Les contributions régulières faites aux dîmes de la mission mondiale par les individus, les congrégations et les juridictions apportent une force et une stabilité financière qui permettent de maintenir les services et ministères vitaux.

Parfois, nous sommes bénis par des dons financiers qui dépassent nos besoins ou nos attentes. De tels moments peuvent être une opportunité de considérer un don aux dîmes du Pont de l'Espoir. Une fois que les obligations de la retraite seront financées et que les fonds de dotation commenceront à augmenter, des revenus fluctueront vers le budget pour soutenir et financer les ministères à l'avenir.

32. Comment faire un don aux Dîmes du Pont de l'Espoir ?

Vous pouvez faire un don en envoyant un chèque à la Présidence de l'Evêché à l'ordre de la Communauté du Christ avec une note désignant l'objectif de ce chèque. Vous pouvez également mettre un chèque dans vos enveloppes d'offrande et inscrire Dîmes du Pont de l'Espoir du côté des Ministères Mondiaux.

33. Pourquoi les Dîmes du Pont de l'Espoir ne font pas partie des options de l'eTithing (contribution en ligne) ?

Contribuer durablement aux Dîmes de la mission est notre principal objectif. Le système eTithing a été élaboré pour faire facilement des dons réguliers aux Dîmes de mission locale et mondiale. La Présidence de l'Evêché craint que si les Dîmes du Pont de l'Espoir figurent parmi les options du système eTithing, cela crée une confusion amenant les contributeurs à rediriger leurs dîmes pour la mission mondiale vers le Pont de l'Espoir. Cela n'aiderait pas.

34. Est-ce que l'Eglise Mondiale prévoit d'utiliser l'argent des congrégations /centres de mission/terrains de campement qui se trouve dans le Fonds d'Investissement des Affiliés ?

Légalement, la Présidence de l'Evêché est l'administrateur de tous les fonds de l'Eglise : des congrégations, des centres de mission, et de l'Eglise Mondiale. Des inquiétudes ont été exprimées sur l'idée que la Présidence de l'Evêché dépensait l'argent des congrégations et des centres de mission placé dans la réserve A et B du Fonds d'Investissement des Affiliés pour couvrir les dépenses de l'Eglise Mondiale sans informer les titulaires des comptes. Ce n'est pas le cas.

Pour compter sur la générosité de plusieurs congrégations pour l'année civile 2016 et jusqu'à 2017, la Présidence de l'Evêché contacte des congrégations, des centres de mission et des terrains de campement qui ont de l'argent en surplus dans leurs comptes d'investissements. Ces groupes sont invités à faire un don ponctuel ou périodique ou alors, à laisser la Présidence de l'Evêché appliquer un taux de dépense sur un montant spécifique pour un certain nombre d'années. Les contributions peuvent être désignées en faveur des Dîmes de la mission mondiale ou des Dîmes du Pont de l'Espoir. Les officiers financiers peuvent soumettre des promesses approuvées pour 2017 et les années suivantes sur : <https://CofChrist.wufoo.com/forms/kzjjz6m1su8ob5/>.

La Présidence de l'Evêché n'utiliserait pas les fonds détenus par les congrégations ou les centres de Mission pour les dépenses de l'Eglise Mondiale sans contacter d'abord les titulaires des comptes. De plus, l'accord du Fonds d'Investissement des Affiliés permet à la Présidence de l'Evêché de contracter

des prêts internes dans la réserve A et B. Lorsque ces prêts sont contractés, une explication a lieu avec les titulaires des comptes. La Présidence de l'Evêché vient récemment de rembourser un prêt de 15 millions puisé dans la ligne des revenus fixes de la réserve A pour financer les avantages complémentaires de retraite. Ce prêt restera accessible comme ligne de crédit de 15 millions USD en cas de besoin de la Première Présidence pour gérer les besoins en trésorerie à court terme. A l'heure actuelle, la Présidence de l'Evêché utilise les fonds de la réserve B pour faire des prêts pour les lieux de culte de sorte que les intérêts payés sur ces prêts dégagent des bénéfices pour la réserve B.

